



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité
VILLE DE TAVERNY

DÉCISION DU MAIRE N° 2026-436

**ORGANISATION D'UN JEU D'ÉVASION "ARSÈNE LUPIN - SPÉCIALE EUROPE AU CINÉMA"
DANS LE CADRE DU FESTIVAL DU CINÉMA 2026 AVEC LA SOCIÉTÉ MONKEY KWEST**

LE MAIRE DE TAVERNY,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment, ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu le code de la commande publique et notamment son article R. 2122-8,

Vu le décret n° 2025-1386 du 29 décembre 2025 modifiant certains seuils relatifs aux marchés publics,

Vu la délibération n° 027-2026-JUR03 du Conseil municipal du 9 avril 2026 portant délégation de compétences consenties par le Conseil municipal au Maire sur le fondement de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Commune a pour intérêt de proposer des animations culturelles variées aux Tabernaciennes et Tabernaciens ;

Considérant que la Commune organise la onzième édition du festival du cinéma de Taverny avec pour thème « L'Europe au cinéma » ;

Considérant que la société MONKEY KWEST propose la mise en place et l'organisation d'un jeu d'évasion au profit de la Commune ;

Considérant que la prestation aura lieu le samedi 26 septembre 2026 de 10h à 18h sur la place Charles-de-Gaulle à Taverny pour un montant total de 5 880 € TTC ;

Considérant qu'en vertu de l'article R. 2122-8 du code de la commande publique, les marchés publics de fournitures et de services, dont la valeur estimée est inférieure à 60 000 € HT, peuvent être conclus sans publicité ni mise en concurrence préalables ;

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

095-219506078-20260717-10480-AR-1-1

Réception en sous-préfecture le : 20 juillet 2026

Publication le : 21 juillet 2026

Considérant qu'en conséquence, il y a nécessité de signer un devis relatif à la mise en place et l'organisation d'un jeu d'évasion avec la société MONKEY KWEST.

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Le devis n° 20260506-112045226 du 6 mai 2026 relatif à la mise en place et l'organisation d'un jeu d'évasion dans le cadre du festival du cinéma 2026 de Taverny est signé avec la société MONKEY KWEST, sise 3 rue Lapeyrere à Paris (75018).

N° SIRET : 83794099800011

Article 2 :

L'organisation du jeu d'évasion « ARSÈNE LUPIN – SPÉCIALE EUROPE AU CINÉMA_» aura lieu le samedi 26 septembre 2026 de 10h à 18h sur la place Charles-de-Gaulle à Taverny (95150).

Le devis inclut :

- La création et le paramétrage d'un parcours de jeu : Jeu Arsène Lupin pour les familles + enfants (6-12 ans) : 500 joueurs (sur une base de 5 joueurs par équipes).
- L'animation de l'Escape Game par les équipes de MONKEY KWEST : 3 animateurs prévus.
- La création de la plateforme d'inscription personnalisée online.
- Un kit de communication réseaux sociaux.

Article 3 :

Le coût de cette prestation est de 4 900 € HT, soit 5 880 € TTC.

Le règlement sera effectué par mandat administratif, sur présentation de la facture via CHORUS-PRO, à l'issue de la prestation.

Article 4 :

Les dépenses occasionnées seront imputées au budget communal de l'exercice 2026.

Article 5 :

La présente décision sera publiée de manière dématérialisée sur le site internet de la Commune et inscrite au registre des délibérations et des décisions du Maire dont ampliation sera transmise au représentant de l'État dans le département et au comptable public assignataire de la Commune.

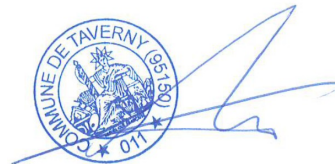
Article 6 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Taverny dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de manière dématérialisée, sur le site internet de la Commune, disponible à l'adresse suivante : <https://www.ville-taverny.fr>.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Hautil à Cergy-Pontoise (95027), dans un délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le Tribunal Administratif peut également être saisi directement par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

Fait à Taverny, le 17 juillet 2026

Le Maire,



Florence PORTELLI